

A2L
Société par actions simplifiée
au capital de 132 500 euros
Siège social : Ponset
33124 AUROS
978 371 425 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier décembre,
A neuf heures,

Monsieur Pierre-Julien ALLARD,
demeurant 896 chemin de la Castagnette - 33124 AUROS,

Associé Unique de la société **A2L**,

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte du changement de dénomination et de numérotation du siège social par décision de la mairie ;
- Modification corrélative des statuts de la société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique :

- après avoir pris acte du certificat d'adresse émis par la Mairie d'AUROS en date du 20 novembre 2025 aux termes duquel l'adresse du siège social de la société A2L est désormais fixé au **896 chemin de la Castagnette - 33124 AUROS** ;
- décide en conséquence que l'article 4 des statuts de la société A2L, sera modifié dans le cadre des opérations de transformation de ladite société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée décidées en date ce jour. L'article 4 statuts de la société A2L sous forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 896 chemin de la Castagnette - 33124 AUROS.

Le déplacement du siège social est décidé par l'Associé Unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

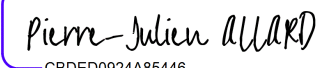
DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe


De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Monsieur Pierre-Julien ALLARD

Signé par :

CBDED0924A85446...